Du registre aux délibérations du Conseil Communal
de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE PUBLIQUE DU 12/11/2026

PRESENTS : MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente;
M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN, F.MARVILLE,
C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA, C.CRINS, M.HUET,
M.DEMASY, A.PIETTE, S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD,
M.LHOTE ,J.LAMBERT, Conseillers communaux;
J-Y.BROUET, Directeur général

Projet de délibération

OBJET : Fabrique d'église de FONTENAILLE.
Renouvellement de la petite moitié du Conseil de Fabrique et du bureau des Marguilliers
Examen et approbation

Le Conseil Communal,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 ; l'article 6, §1er, VIII, 6 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques des églises ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014 ;

Considérant que le Conseil de Fabrique se compose actuellement comme suit :
Mr l'Abbé Guillermo Perez-Sanchez, membre de droit,
Mme la Bourgmestre Josette Deville, membre de droit,
Mr Louis Lemaire, président,
Mr Laurent Dubois, secrétaire,
Mr Jean Lambin, trésorier,
Mr Alex Deumer, membre.

Et que le bureau des Marguilliers se compose actuellement comme suit :
Mr Louis Lemaire, président,
Mr Laurent Dubois, secrétaire,
Mr Jean Lambin, trésorier,
Mr l'Abbé Guillermo Perez-Sanchez, membre de droit.

Le Conseil de Fabrique de l'Eglise de Fontenaille, réuni en séance du 5 avril 2026 procède au renouvellement de la petite moitié et du bureau des Marguilliers.

Sur proposition du Collège communal et après en avoir délibéré en séance publique,
Par X oui, X abstention et X non,

ARRETE :

Article 1er : Le renouvellement de la petite moitié du Conseil de Fabrique de l'église de Fontenaille et du bureau des Marguilliers, voté en séance du Conseil de Fabrique du 5 avril 2026, est approuvé comme suit :

Le Conseil de Fabrique se compose comme suit :
Mr l'Abbé Guillermo Perez-Sanchez, membre de droit,
Mme la Bourgmestre Josette Deville, membre de droit,
Mr Louis Lemaire, président,
Mr Laurent Dubois, secrétaire,
Mr Jean Lambin, trésorier,
Mr Alex Deumer, membre.

Le bureau des Marguilliers se compose comme suit :
Mr Louis Lemaire, président,
Mr Laurent Dubois, secrétaire,
Mr Jean Lambin, trésorier,
Mr l'Abbé Guillermo Perez-Sanchez, membre de droit.

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s) J-Y BROUET

La Bourgmestre,
(s) J. DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME,

Le Directeur Général,
J-Y BROUET

La Bourgmestre
J. DEVILLE

Projet de délibération